

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2018

1. Vérification du quorum

Absents excusés :

Aude BALLOT, donne pouvoir à Viviane DELLEVEDOVE

Bernard BRUYERE, donne pouvoir à Emmanuel SALGADO

Jean-Luc GADRET, donne pouvoir à Jean-Marc IFFLY

Solange OLLIVIER-PEVEL

2. Nomination du secrétaire de séance

Jean-Yves RIOCREUX

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28/02/2018

Correction d'erreur d'orthographe page 5, et erreur d'écriture du nom propre de Mme JOUEN page 11.

Approbation à l'unanimité.

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Acquisition 2 banderoles « Printemps des Couleurs » : JECOM (465.00 € H.T.)
- Acquisition bras support d'ordinateur (Bureau Culture et Communication) : AZERGO (117.82 € H.T.)
- Acquisition pulvérisateur à batterie Service Technique : CEETAL (356.45 € H.T.)
- Fournitures pour création d'un godet chargeur Service Technique : CMF – BERTHET ACIER (527.32 € H.T.)
- Fournitures pour modification des plafonds et éclairage Mairie (Salle 14 et couloir 1^{er} étage) : FOREZ MAT (3 017.30 € H.T.) – YESSS Electrique (1 140.59 € H.T.)
- Fourniture et installation alarme Chapelle Claire Joie : CPS (485.00 € H.T.)

5. Approbation Comptes de Gestion 2017 établis par la Trésorière

Les résultats des Comptes de Gestion 2017 établis par Mme BOIS Trésorière, sont les suivants :

° Budget Commune

Résultat fonctionnement : Excédent : 516 845,44 €

Résultat investissement : Déficit : 759 795,63 €

Résultat global : Déficit : 242 950,19 €

° Budget Camping Municipal

Résultat fonctionnement : Déficit : 104 132,75 €
Résultat investissement : Excédent : 34 066,77 €
Résultat global : Déficit : 70 065,98 €

° Budget Assainissement

Résultat fonctionnement : Déficit : 87 727,09 €
Résultat investissement : Déficit : 153 008,67 €
Résultat global : Déficit : 240 735,76 €

° Budget Eau

Résultat fonctionnement : Déficit : 1 553,46 €
Résultat investissement : Excédent : 264 320,32 €
Résultat global : Excédent : 262 766,86 €

Ces résultats sont aux centimes près équivalents à ceux des comptes administratifs 2017 qui seront présentés au point 6.

Voté à l'unanimité.

6. Vote Comptes Administratifs 2017

Présentation des comptes administratifs budget commune, budget camping municipal, budget assainissement, budget eau, présentés en détail et projetés pour tous.

Compte administratif 2017 budget commune :

Section de fonctionnement :

Recettes : 2 803 602,86 €
Dépenses : 2 286 757,42 €
Excédent global : 516 845,44 €

Section investissement :

Recettes : 1 225 978,08 €
Dépenses : 1 324 016,92 €
Déficit : 98 038,84 €
Déficit 2016 reporté : 661 756,79 €
Déficit global 2017 : 759 795,63 €.

Chaque membre du Conseil Municipal dispose d'un tableau détaillé sur 3 colonnes, faisant apparaître les dépenses et recettes réalisées en 2016, les prévisions 2017, et les dépenses et recettes réalisées en 2017.

Un temps est laissé à tous pour étudier ces tableaux.

Remarque de Mr ROMEYER « On avait prévu 2 000 € aux services techniques consacrés à l'habillement et on ne trouve que 340 € ». Mr ROUSSET explique que seules les chaussures sont renouvelées toutes les années. Un budget est prévu mais il n'est utilisé que si c'est nécessaire.

Mr DUFAURE DE CITRES trouve que découvrir le tableau à l'instant « T » n'est pas judicieux et qu'il serait mieux de l'avoir en amont.

Mme CHABANOLLE donne la parole à Mme DAMON pour une explication sur les opérations d'ordre : lorsqu'il y a des cessions immobilières, de terrains ou autres (véhicule), il est nécessaire de réaliser une opération comptable, pour sortir le bien de l'inventaire, et le reporter, soit en moins-value ou plus-value.

Ce sont des opérations qui s'équilibrent, sans manipulation d'argent, mais qui permettent de mettre à jour l'inventaire de la commune.

Mme CHABANOLLE revient sur la remarque de Mr DUFAURE DE CITRES et propose de lire le budget ligne par ligne.

Question de Mme PERAUD sur la ligne 6453 par rapport à une forte augmentation des cotisations des caisses de retraite. Mme DAMON explique qu'il y a eu augmentation, mais que c'est aussi un jeu d'écritures avec la ligne 6451. Ce jeu d'écriture a été demandé par le Trésor Public.

Mme CHABANOLLE propose si besoin de laisser le temps de lire cela à la maison, et d'étudier les remarques au prochain conseil.

Mme DAMON est également à la disposition des membres du Conseil Municipal pour leur apporter des explications en Mairie.

Elle explique aussi que les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) sont des écritures comptables. Par exemple lorsqu'il y a une échéance d'emprunt au 1^{er} novembre, les intérêts sont comptabilisés sur une année, et transposés sur l'année d'après.

Depuis que la commune est passée au-dessus de 3 500 habitants, il y a obligation de pratiquer les ICNE. On retrouve d'ailleurs ces ICNE sur tous les budgets.

Mme LARDON demande si 'l'année prochaine il y aura toujours perception des taxes sur les pylônes, ce sur quoi la réponse est « oui ».

Pas de question sur le budget fonctionnement.

Mme CHABANOLLE présente les dépenses section « investissement »

Mr LARGERON demande si les dépenses qui apparaissent concernant le pôle médico-social sont terminées.

Mme CHABANOLLE répond par la négative. Mme DAMON précise qu'il reste encore des factures à payer en 2018, que l'on retrouvera lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Mr SALGADO fait remarquer que le résultat de fonctionnement est inférieur au déficit de l'exercice investissement.

Pas de question

Compte Administratif 2017 Budget Camping Municipal

Section de fonctionnement

Recettes : 72 358,52 €
Dépenses : 104 366,74 €
Déficit : 32 008,22 €
Déficit 2016 reporté : 72 124,53 €
Déficit global : 104 132,75 €

Section investissement

Recettes : 34 848,20 €
Dépenses : 22 635,23 €
Excédent : 12 212,97 €
Excédent 2016 reporté : 21 853,80 €
Excédent global : 34 066,77 €

Question de Mr DUFAURE DE CITRES sur le budget et les reports d'affectations des sommes.

Mme DAMON explique que lorsque les opérations ont été réalisées, le reste est reporté sur d'autres postes, sur décisions modificatives du budget initial.

Par exemple les draps du camping qui sont loués, sont lavés et repassés par l'EHPAD.

Mme PERAUD demande pour l'article 7788 avec 1 000 € prévus et 0 réalisés.

Mme DAMON répond que sur tous les budgets, il faut prévoir des sommes permettant de gérer les imprévus.

De fait cela permet aussi d'avoir un budget à l'équilibre, dépenses-recettes pour qu'il soit validé par les services de l'Etat.

Mme SABATTIER demande des explications sur la subvention d'exploitation article 74718.

Mme DAMON explique que c'est la somme inscrite pour l'aide versée par l'Etat pour le contrat aidé de Mr GARCIA. Le Trésor Public a ensuite affecté cette recette sur l'article 7588, mais la prévision n'a pas été supprimée de la ligne 74718.

Compte Administratif 2017 Budget Assainissement

Section de fonctionnement

Recettes : 103 317,43 €
Dépenses : 95 185,17 €
Excédent : 8 132,26 €
Déficit 2016 reporté : 95 859,35 €
Déficit global : 87 727,09 €

Section investissement

Recettes : 54 370,61 €
Dépenses : 108 318,88 €
Déficit : 53 948,27 €
Déficit 2016 reporté : 99 060,40 €
Déficit global : 153 008,67 €

Mr SALGADO demande si la subvention du SIVOM pour le déversoir d'orage de la Murette a été versée par le SIVOM
Mme DAMON répond par la négative.

Question de Mme PERAUD sur l'article 778 page 4 avec 91 000 € prévu et 0 € réalisé. Mme DAMON laisse répondre Mr MOULIN et Mr SALGADO.

Mr SALGADO explique qu'il y a eu une pollution industrielle sur le lagunage de Randon, qu'un expert a été nommé et que l'entreprise a été reconnue responsable.

Mr MOULIN ajoute qu'à cette époque les normes étaient moins draconiennes, mais que maintenant il y a des garanties, mais que néanmoins on se retrouve avec un bâtiment et des canalisations polluées, et qu'il faudra environ 2 ans avant que les choses ne soient réglées.

Mr SALGADO précise qu'il faut curer la lagune, que le coût s'élève entre 20 000 € et 30 000 €, cela permettra d'enlever les métaux lourds.

Mme DAMON renvoie à la ligne 61523 où il y avait une recette prévue au budget primitif, concernant ce curage.

Ce budget assainissement est le dernier, puisque la compétence est passée à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018.

Compte Administratif 2017 Budget Eau

Section de fonctionnement

Recettes : 54 597,57 €
Dépenses : 54 216,80 €
Excédent : 380,77 €
Déficit 2016 reporté : 1 934,23 €
Déficit global : 1 553,46 €

Section investissement

Recettes : 26 214,70 €
Dépenses : 3 823,14 €
Excédent : 22 391,56 €
Excédent 2016 reporté : 241 928,76 €
Excédent global : 264 320,32 €

Mme DAMON explique que l'excédent d'investissement du Budget Eau augmente toutes les années, car pendant de nombreuses années, lorsqu'il y avait des travaux d'alimentation en eau potable, tout était affecté et payé sur le budget assainissement, y compris les eaux pluviales, ce qui explique l'important déficit sur le Budget Assainissement.

Depuis 10 ans environ, le Trésor Public oblige de procéder à une répartition sur les trois budgets : travaux d'assainissement sur le Budget Assainissement, travaux d'eau potable sur le Budget Eau, et travaux d'eaux pluviales sur le Budget de la Commune.

Mr MOULIN ajoute que le Budget Eau va être fortement impacté avec les travaux sur la RD 500.

Mr SALGADO ajoute que c'est préférable car l'eau rapporte plus que l'assainissement, mais que le résultat ne va pas rester longtemps bénéficiaire.

Pas d'autre question.

Comme le veut la réglementation, Mme Le Maire quitte la salle du Conseil Municipal, et Mr LARGERON organise le vote des comptes administratifs :

Compte administratif 2017 Budget Commune : voté à l'unanimité

Compte administratif 2017 Budget Camping : voté à l'unanimité

Compte administratif 2017 Budget Assainissement : voté à l'unanimité

Compte administratif 2017 Budget Eau : voté à l'unanimité

7. Vote affectation du résultat de fonctionnement 2017 : Budget Commune

Il vous sera proposé de voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget de la commune d'un montant de 516 845.44 €.

Vote à l'unanimité

8. Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de participer au Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du rapport présenté :

- Dépenses d'investissement engagées au 21/03/2018 : 531 559 € dont 345 000 € de capital d'emprunts à rembourser.
- Recettes d'investissement engagées au 21/03/2018 : 924 678 €

Mr SALGADO demande pourquoi le « bonus région » n'apparaît pas dans la liste des subventions. Mr MOULIN répond qu'il y a un accord verbal, mais pas encore de document écrit. Mr SALGADO trouve la somme conséquente et craint qu'elle ne soit inférieure.

- Dépenses d'investissement à prévoir : 1 613 925 €

Des précisions sont apportées sur divers points : cinéma, église en attente de réponse de la DRAC, véhicule des services techniques à remplacer, mise en conformité de bâtiments communaux (Gymnase, Mairie, Ecole F. Dolto).

Mr SALGADO donne des précisions sur les travaux du pont des Panents qui appartient aux 2 communes : St Didier en Velay et St Victor Malescours et qui a été détérioré par l'Entreprise qui a posé la fibre. Leur assurance va participer en partie au coût de la remise

en état. La commune de St Victor Malescours négocie une participation plus importante, qui permettrait de diminuer le coût annoncé pour St Didier : 5 921 €.

- Recettes d'investissement à prévoir : 1 356 358 €

Mr MOULIN apporte des précisions sur le retard pris pour les travaux de la RD 500, en partie dû à la prise de compétence de la Communauté de Communes. Tout s'est fait dans la précipitation, car il fallait délibérer avant le 31/12/2017.

- Récapitulatif :
 - Dépenses : 3 255 795 €
 - Dépenses engagées : 531 559 €
 - Dépenses à prévoir : 1 613 925 €
 - Opérations d'ordre : 350 515 €
 - Déficit d'investissement reporté : 759 796 €
 - Recettes : 3 255 795 €
 - Recettes engagées : 924 678 €
 - Recettes à prévoir : 1 356 358 €
 - Opérations d'ordre : 519 053 €
 - Emprunt pour équilibre : 455 706 €

Mr MOULIN fait remarquer que l'emprunt d'équilibre n'est que de 455 706 € alors que dans les années passées, il est déjà arrivé qu'il soit supérieur à 1 000 000 €.

Mr MOULIN présente un autre tableau faisant apparaître les recettes, les subventions et les dépenses prévues et possibles jusqu'en 2020.

Selon ces perspectives, on devrait avoir un emprunt entre 673 000 € et 487 000 € en fonction de l'utilisation des réserves. Mr MOULIN conclut : « Soit on a trop de dépenses, soit pas assez de recettes ».

Mr SALGADO questionne sur cette situation, dépenses, charges de personnel... parle des choix qui ont été faits, par exemple des travaux dans la Chapelle Claire Joie. Mme CHABANOLLE précise que les travaux réalisés ont été décidés en fonction des remarques de l'APAVE, organisme de contrôle missionné par la Mairie.

Mr SALGADO aborde la question du cinéma précisant qu'il y a des associations qui ne peuvent plus l'utiliser et ajoute qu'aucune somme n'a été inscrite. Mr MOULIN corrige en précisant que 20 000 € ont été inscrits. « oui c'est donc 0, et on va dépenser sur la maison Bergeron » rétorque Mr SALGADO.

Mr MOULIN pose la question du lieu où il aurait fallu installer le Club du 3^{ème} Age ? Dans le Cinéma ? Mr SALGADO propose la Halle. Mr MOULIN lui rappelle que ce sujet a déjà été discuté, mais que personne n'y était favorable, car le lieu n'est pas adapté (stationnement, ascenseur, pavés...). C'est un choix. Mr SALGADO regrette qu'on ne mette pas d'argent dans le cinéma.

Mr MOULIN est d'accord, mais la Halle est un projet dont la nouvelle équipe a hérité, qui était déjà engagé, et pour lequel elle n'a pas voulu revenir en arrière.

Mr SALGADO approuve, mais précise qu'on aurait pu installer le 3^{ème} âge ailleurs.

Mme CHABANOLLE ajoute que la Halle va soulager l'occupation des salles de la mairie. Mr LARGERON met l'accent sur le fait que les travaux sont conditionnés à l'obtention des subventions. Mr ROUSSET dit qu'il faut voir le projet terminé.

Mme CHABANOLLE ajoute qu'elle connaît bien le domaine du 3ème âge et que tout changement est difficile, mais que sa priorité c'est la santé de la population. L'extension de la Maison Médicale, avec d'autres professionnels de santé qui souhaitent s'installer à St Didier est une chance pour la commune. Mr LARGERON indique que l'on se doit de proposer quelque chose de respectueux vis-à-vis des personnes âgées, et que ce qui est prévu à la maison Bergeron correspond. Il rejoint Mme CHABANOLLE dans le choix de l'extension de la Maison Médicale et de l'installation de nouveaux praticiens.

Il y aura un petit décalage entre la fin des travaux de la maison Bergeron et le déménagement de la salle du Clos. Les grands événements comme les concours de cartes pourront se faire dans les salles polyvalentes.

Mr IFLY juge important le projet d'extension de la Maison Médicale.

Mme CHABANOLLE a rencontré plusieurs fois les aînés et a expliqué, argumenté, donné les raisons des choix de la municipalité et les objectifs. Il existe même certaines personnes qui proposent de faire un circuit pour aller chercher les aînés à domicile. Mme SABATTIER fait remarquer qu'ils ne peuvent pas tous habiter à côté du local qui leur est proposé.

Mr MOULIN ramène les débats sur le D.O.B., à la page consacrée aux finances sur le bulletin municipal, particulièrement sur le dernier tableau comparatif de 5 communes de la Communauté de Communes sur la fiscalité : St Didier en Velay, St Just Malmont, St Ferréol d'Auroure, Aurec sur Loire et la Séauve sur Semène. Si le taux appliqué à la Séauve était équivalent à St Didier on aurait 200 000 € supplémentaires chaque année. A la Séauve il n'y a que peu d'équipements par rapport à Saint-Didier (collège, camping, piscine, EHPAD, Maison Médicale...) et les impôts sont supérieurs aux nôtres. Par rapport aux communes de même strate, avec la même fiscalité, on rentrerait 100 000 € de plus chaque année.

Mr DUFAURE DE CITRES rétorque que Mr MOULIN disait il y a peu de temps « que les habitants de St Didier n'ont pas beaucoup d'argent, qu'il est prêt à faire un cadeau au niveau du prix des terrains d'un futur lotissement communal », Mr DUFAURE DE CITRES pense que c'est une erreur et qu'il faut vendre au bon prix.

Mr MOULIN précise qu'on a besoin de recettes pérennes pas occasionnelles. Sur les lotissements, il est important de ne pas mettre un prix rédhitoire par rapport aux jeunes de St Didier qui souhaiteraient faire construire. Mais le problème n'est pas là, il est dans le fait que chaque année il y a un manque chronique de financement.

Mme CHABANOLLE répond à Mr DUFAURE DE CITRES lui expliquant que c'est la commune qui est pauvre. Mr DUFAURE de CITRES n'est pas d'accord.

Mr MOULIN explique que par rapport à la commune de la Séauve on est à 278 € d'impôt par habitant et eux à 336 €. Au niveau impôts locaux on est bien en dessous d'eux, avec des équipements communaux qui ont un coût bien supérieur à St Didier. De fait à un moment il faut trouver une solution. Même si augmenter des impôts à 2 ans des élections n'est pas populaire, il faut impérativement trouver une ressource

supplémentaire. Même si la commune arrêtaient les investissements ça ne marcherait pas car nous rentrerions moins de subventions et on finirait par s'appauvrir. Il y a un déficit structurel.

Mr DUFAURE de CITRES lui fait remarquer qu'il a changé d'avis.

Mr MOULIN précise que son avis est, en effet, bien différent de celui d'il y a 8 ans, car la commune n'était pas dans cette situation au niveau financier. Si la question lui avait été posé il y a 3 ans, Mr MOULIN aurait eu le même avis. Le besoin de financement se creuse toutes les années.

Mr SALGADO demande sur quoi porterait l'augmentation des impôts.

Mr MOULIN reprend les 3 taxes. Pour la taxe sur le foncier non bâti, le taux est déjà élevé. Pour les autres taxes, si on compare avec les autres communes, on est soit en dessous, soit au-dessus. En plus, nous n'avons aucune visibilité sur l'avenir de la taxe d'habitation. Sera-t-il possible de l'augmenter ? Quels sont les liens avec les autres taxes ? Dans les investissements tout ce qui a été présenté se justifie, il faudra faire des choix, et avec une rentrée supplémentaire d'argent, les choix seraient moins difficiles à faire.

Exemple :

St Didier : Taxe d'Habitation 107 € - commune de même strate 196 € ; soit 45% de moins.

St Didier : Taxe Foncière sur le bâti 150 € - commune de même strate 231 €. Cette comparaison nationale accentue l'écart, même si on se trouve dans une zone pauvre.

Mme CHABANOLLE conclut en disant qu'il est important qu'on commence à en parler, et qu'il faut y réfléchir.

Mme LARDON questionne au sujet de l'achat du local notarial. Mme CHABANOLLE explique que l'opération est en cours, donc prévision au budget.

Résultat du vote sur la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire : à l'unanimité.

9. Transfert des restes à réaliser dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes « Loire-Semène »

Les restes à réaliser constatés au 31/12/2017 sont les suivants :

Budget assainissement :

- Dépenses : 29 115 €
- Recettes : 43 555 €

Budget commune pour les eaux pluviales :

- Dépenses : 44 823 €
- Recettes : 0

Vote pour le transfert des restes à réaliser à la Communauté de Communes « Loire-Semène » : à l'unanimité

10. Transfert du solde du Compte Administratif du budget annexe Assainissement au budget principal de la Commune

Dans un premier temps, il est nécessaire de transférer les soldes du Compte Administratif 2017 du budget annexe Assainissement au budget principal de la Commune. Les résultats de clôture sont les suivants : déficit de fonctionnement de 87 727.09 € et déficit d'investissement de 153 008,67 €.

Vote : à l'unanimité.

11. Transfert des résultats de clôture du budget annexe Assainissement au budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes « Loire-Semène »

Dans un deuxième temps, il est nécessaire de transférer les résultats de clôture du budget annexe Assainissement au budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes « Loire-Semène » comme suit :

Déficit de fonctionnement : 87 727.09 €

Déficit d'investissement : 153 008.67 €

Vote : à l'unanimité.

Mr SALGADO regrette que 200 000 € d'études réalisés par la Communauté de Communes ne permettent pas d'arriver à des propositions de fonctionnement.

12. Avance remboursable du budget de la Commune au budget du Camping Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser une avance remboursable du budget de la Commune au budget Camping Municipal d'un montant de 12 500 €.

Mr LARGERON explique qu'à ce jour la trésorerie du camping est de 1 834.23 €, et que les premières recettes n'arriveront qu'en mai 2018. Des échéances d'emprunt (1^{er} mars et 15 mars) et des factures d'électricité sont à payer.

Mr DUFAURE DE CITRES est sceptique sur le remboursement de cette avance.

Mr LARGERON lui signifie qu'on est en amont de la saison, que la commune n'a pas le choix. Il précise également que l'embauche d'une personne est en cours.

Vote à l'unanimité.

13. Convention avec « Loire Profession Sport »

Il est proposé au Conseil Municipal de confier le recrutement du personnel de surveillance de la piscine à « Loire Profession Sport ».

Mr LARGERON présente les tarifs de « Loire Profession Sport » :

Rappel des tarifs 2017 :

- Adhésion à Loire Profession Sport : 25 €
- BEESAN / BPJEPS AAN : 21.13 €/h, frais de gestion compris
- BNSSA : 18.45 €/h, frais de gestion compris

Coût 2017 : 20 322.13 €

Tarifs 2018 :

- Adhésion à Loire Profession Sport : 25 €
- BEESAN / BPJEPS AAN : 21.10 €/h, frais de gestion compris
- BNSSA : 18.50 €/h, frais de gestion compris

Vote : à l'unanimité.

14. Renouvellement du bail pour le local communal situé 1 rue Maréchal Fayolle avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire

Mme CHABANOLLE fait savoir qu'une demande de précision auprès de la Direction des Finances Publiques de la Haute-Loire a été faite, mais qu'il n'y a pas encore eu de retour. Elle propose donc de reporter ce point au prochain Conseil Municipal.

Mr SALGADO demande quelles sont ces précisions. Mme CHABANOLLLE répond que cela concerne la résiliation du bail.

15. Choix du Bureau d'Etudes pour la révision du Plan Local d'Urbanisme

La Commune a lancé une procédure adaptée afin de recevoir des offres de bureaux d'études intéressés pour la révision du Plan Local d'Urbanisme : une publication a été faite dans la rubrique « Annonces Légales » sur le site internet de St Didier en Velay.

Les offres devaient parvenir en Mairie avant le 12 mars 2018 à 16 heures.

Trois bureaux d'études ont remis une offre. Tableau comparatif des offres :

Bureau d'Etudes REALITES (Roanne)	ADAGE (Roanne)	S.C.P. DESCOEUR (Clermont Ferrand)
29 370.00 € H.T.	32 000.00 € H.T.	31 000.00 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir le Bureau d'Etudes « REALITES » pour la révision du Plan Local d'Urbanisme pour un montant total de 29 370.00 € H.T.

Mr MOULIN rappelle le projet pour l'intégration de zones habitées démontables, qui n'était pas prévu dans la première consultation.

Trois cabinets ont répondu et c'est celui de Roanne « REALITES » qui est le moins-disant et qui a déjà travaillé sur le « SCOT de la Jeune Loire ».

Au niveau de la révision du Plan Local d'Urbanisme, tout va être repris. A noter qu'il est demandé aux communes de ne pas étendre les zones constructibles.

Le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Vote : à l'unanimité.

16. Questions diverses

- Le bilan de la piscine 2017 sera présenté au prochain Conseil Municipal.
- Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 11 avril 2018 à 20 heures.
- Départ de Mme BOIS trésorière qui sera remplacée au mois de mai par Mme MONTCHAL. Pour l'instant, l'intérim est assuré par Mr PILARD.
- Courrier de Mme DELOUVRIER pour l'association « Chœur ouvert » concernant le départ du chef de chœur. Les fonds de l'Association ne sont pas suffisants pour rémunérer un chef de chœur. L'Association demande l'aide de la commune pour trouver un nouveau chef de chœur. Mr LARGERON a rencontré les membres de l'Association qui souhaite continuer l'activité, ils sont prêts s'il le faut à apporter des modifications à leurs habitudes, leur répertoire...
Mme SABATTIER ajoute que la difficulté est d'autant plus grande, que le départ du chef de chœur s'est faite du jour au lendemain, sans que les membres de l'Association puissent anticiper.
Mr LARGERON propose que les membres du Conseil Municipal fassent marcher leurs réseaux.
Il sera mis une annonce sur le site de la commune.
- La maison GEYSSANT fête ses 50 ans. Les membres du Conseil Municipal sont invités le samedi 31 mars à la Séauve sur Semène.
- Visite de la station de la Clare pour les membres du Conseil Municipal : samedi 24 mars à 9 heures.
- Rencontre organisée par Madame la Sous-Préfète sur le thème des « violences faites aux femmes » le jeudi 22 mars 2018 à 14 heures. Mme CHABANOLLE et Mme REYNAUD participeront.
- Rythmes scolaires : Mme SABATTIER explique que l'Ecole Françoise Dolto est en attente de la décision du Directeur Académique, mais que généralement il suit les décisions des Conseils d'Ecole. L'école publique fonctionnera donc très probablement sur un rythme de 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018.
- Portes ouvertes dans les écoles : le vendredi 23 mars à partir de 16 h 30.
- Conférence « Histoire de l'art » : jeudi 22 mars à 19 heures en Mairie.

- Réunion publique sur le projet des travaux de la RD 500 : vendredi 23 mars 2018 à 18 h 15 en Mairie, en présence de Mr Franck BEAULAIGUE, Maître d'œuvre pour ce chantier.
- Réunion du SIVU ST DIDIER-LA SEAUVÉ : le mercredi 28 mars à 18 h 30 à la Mairie de la Séauve sur Semène. Mme CHABANOLLE précise que les réunions du SIVU sont des séances publiques.
- Vendredi 23 mars 2018 à 11 heures : inspection de la Gendarmerie Nationale à Saint-Didier en Velay.
- Samedi 24 mars 2018 de 9 heures à 15 heures : marche nordique organisée par « Les enfants à la montagne ».

Le Conseil Municipal est clos à 22 h 40.

Madame le Maire,



M. CHABANOLLE.